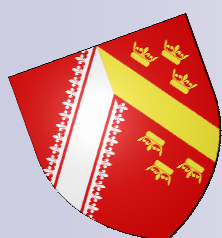


# Bulletin communal de Mutzenhouse



Décembre 2018



Bulletin communal décembre 2018

## SOMMAIRE

Page 2	sommaire
Page 3	le mot du maire
Page 4	état civil
Page 5-19	délibérations conseil municipal
Page 20-21	infos pratiques
Page 22	vœux de nouvel an
Page 23	nettoyage de printemps
Page 24	plantation aire de jeux
Page 25	rénovation du calvaire
Page 26	mise en place de bancs publics
Page 27-28	fête des aînés
Page 29-34	école maternelle
Page 35	plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), suite...
Page 36-37	Crit'air & carburants
Page 38	chorale Ste Cécile
Page 39	mot de l'ASCM
Page 40	vivre à Mutz
Page 41	conseil de fabrique
Page 42	ASADR 67
Page 43	donneurs de sang Schwindratzheim-Mutzenhouse
Page 44	RPI les Cigognes de la Zorn
Page 45	Incivilités –déjections canines-
Page 46-48	collecte ordures ménagères, calendrier et rattrapage
Page 49	calendrier des fêtes 2019

**EDITORIAL**

Le Maire, les Adjoints, les conseillers municipaux, le personnel communal, vous présentent leurs vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement, de bonheur et vous souhaitent une belle année 2019 .



**Responsables de la Publication :** Pascal WICKER– Patrick LUX

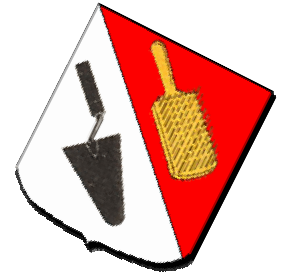
**Comité de rédaction:** Patrick LUX - Didier GRAUFEL

**Photos:** Patrick LUX– Ecole de Mutzenhouse– Associations—Internet

**Impression:** SOSTRALIB 67800 Bischheim

Les articles concernant les associations sont édités sous la responsabilité de leurs présidents respectifs.





## LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Concitoyens,

Voilà la dernière page de l'agenda 2018 et nous voici prêts à aborder l'année suivante.

En cette fin d'année 2018, je tiens sincèrement à remercier tous les élus, les bénévoles, et les forces vives de notre commune pour leur implication dans la vie de Mutzenhouse. Vos remarques, propositions et initiatives nous permettent de vivre et de partager une commune vivante et dynamique où il fait toujours bon vivre.

Au nom de la Municipalité, je souhaite féliciter ces bénévoles qui tout au long de l'année n'économisent ni leur temps ni leur énergie. Mais à travers eux et en leur nom, je souhaite également remercier toutes celles et tous ceux d'entre vous qui s'engagent à leurs côtés.

Nos associations trouvent dans ce bulletin communal une possibilité de vous faire partager tout le travail qu'elles mènent tout au long de l'année pour rendre Mutzenhouse plus animée, plus dynamique, plus présente dans nos vies quotidiennes. Tous ces efforts contribuent à rendre notre commune plus vivante et créent des liens sociaux et humains dans notre population.

La solidarité et le partage sont nécessaires à la vie de tous les jours. Ces mots se traduisent par des gestes simples, comme parler à son voisin, prendre de ses nouvelles, garder un œil attentif sur nos anciens et sur les nôtres qui sont en difficulté, toutes ces choses précieuses qui peuvent rompre l'isolement.

Il nous revient au niveau municipal de mettre en pratique ces principes, avec le dialogue et l'écoute nécessaires.

Nous restons bien sûr très vigilants aux changements annoncés dans le cadre des réformes de l'Etat sur les finances locales et à leur impact sur celles-ci. En effet, si les réformes sont nécessaires pour notre pays, nous avons besoin d'une véritable visibilité à terme pour nos collectivités ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous savons cependant que les difficultés économiques sont encore bien présentes.

En 2018, des actions ont été menées ou sont en cours pour le village :

- Acquisition de bancs publics, plantations d'arbres, achat d'un copieur-imprimante,
- Poursuite de l'élaboration du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal),
- Poursuite du projet de lotissement rue de la carrière,
- Continuation du projet de voirie rue du houblon,
- Étude de l'aménagement sécuritaire de l'entrée du village en venant de Hofranckenheim

Bien entendu le fonctionnement communal quotidien ainsi que l'équilibre financier du budget, que je qualifierai de normal et nécessaire, continue d'être assuré.

Ce bulletin communal étant distribué dans cette période de fêtes, je profite de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, de bonnes fêtes de fin d'année qui vous permettront, je l'espère, de vous ressourcer en famille et avec vos amis pour des instants si prisés et protégés que sont les fêtes de Noël.

Je vous donne rendez-vous, avec toute mon équipe, pour la présentation des vœux, le 11 janvier 2019 à 20 h 00 à la Salle polyvalente de Mutzenhouse.

Bien fidèlement  
**Pascal WICKER**  
Maire de Mutzenhouse

**2019**  
18



## L'ETAT CIVIL 2018



### Naissances:

BAICRY Hélène, Rozenn née le 27 janvier 2018,  
HAZARD Lenny, Clément né le 07 mars 2018  
METZGER Léa, née le 30 mars 2018,  
CASPAR CHARPIOT Joan, né le 24 mai 2018  
BRION Benjamin ; né le 25 mai 2018  
LAUER Emma, née le 22 novembre 2018



### Baptême républicain:

JOST Héloïse le 08 septembre 2018

### Mariages :

TUGEND Marjorie et JOST Loïc le 08 septembre 2018



### Décès :

WEBER Madeleine née UBRIG le 25 janvier 2018,  
MULLER Denise le 28 janvier 2018 ,  
ESSLINGER Marie-Laure le 18 mars 2018,  
MARTIN Lucien le 04 octobre 2018.



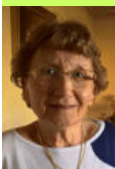
## Grands anniversaires



KEITH Yvonne, 85 ans le 06/05/2018



KLEIN Alfred, 90 ans le 25/05/2018



DISSERT Béatrice née Schnitzler, 85 ans le 08 octobre 2018





# **COMMUNE DE MUTZENHOUSE**

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 12 Février 2018**

**Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire**

**Présents** : GERBER Robert, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, WINKEL Yannick, LECHNER Audrey, GRAUFFEL Didier, BORNERT Isabelle,

**Absents excusés** : JOST Bertrand, BRION Christophe

**Procuration** : JACOBY-KIEFFER Florence à GERBER Robert,

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Robert GERBER est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

#### **Approbation du Procès-verbal du 16 octobre 2017**

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

En début de séance, présence de Jean-Georges HAMANN, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, en charge des déchetteries.

Ce dernier informe les conseillers que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn envisage, à terme ; l'extension de la déchetterie de Mutzenhouse. Pour ce faire, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn souhaite acquérir une partie de la parcelle 355, section 16. Il demande aux Conseillers la position de ces derniers au projet.

Le Conseil donne un avis favorable à cette extension et la vente du terrain selon besoin.

Monsieur le Maire, informe les conseillers que Monsieur Robert GERBER a présenté sa démission en tant qu'adjoint au maire par lettre daté du 9 novembre 2017; cette dernière a été acceptée par Monsieur le Sous-préfet de Saverne le 16 novembre 2017.

#### **Le Conseil Municipal,**

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 14 mars 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

**VU** les arrêtés préfectoraux des 31 décembre 1996, 4 juin 1998, 16 juin 2000, 26 octobre 2000, 26 mars 2003, 24 novembre 2005, 18 avril 2008, 4 août 2008, 12 février 2013, 20 juillet 2015 et 13 décembre 2016 portant modification des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

**Compte tenu** de la mise en œuvre d'un Schéma Départemental de Liaisons Douces, de la nécessité de raccorder sur ce schéma le territoire du Pays de la Zorn, des difficultés rencontrées entre plusieurs Communes pour financer des opérations de liaisons douces, et du danger que présentent actuellement les axes routiers pour les cyclistes, il y a lieu de réaliser ces opérations dans le cadre de la solidarité intercommunale.

**Compte tenu** des propositions des services de l'État de créer sur chaque territoire un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) car cette délinquance ne se résume plus dans les agglomérations et les banlieues mais gagne progressivement le milieu rural et que la lutte en la matière doit être partagée par l'ensemble des acteurs publics.

La modification des statuts est donc la suivante, telle qu'elle est reproduite ci-après :

#### **Compétences optionnelles :**

##### **2/ Création, aménagement et entretien de la voirie**

Etudes, création, aménagement, gestion et entretien de la voirie communautaire.

#### **Sont d'intérêt communautaire :**

Les voiries internes de dessertes des zones d'activités, des équipements et des zones d'aménagements concertés communautaires.

Les places de stationnement des équipements communautaires.



Les travaux de création et d'aménagement d'infrastructures routières de sécurité rendues nécessaires à la réalisation des zones d'activités, des zones d'aménagements concertés.



**Élaboration d'un schéma de liaisons douces / voies vertes entre des Communes du territoire et réalisation des opérations d'investissements hors agglomération.**

Compétences facultatives :

**Dispositifs locaux de prévention de la délinquance.**

**Et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn annexés à la présente délibération.

**DEMANDE** à M. le Préfet de prononcer cette modification par arrêté.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

**Exposé des motifs :**

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'État tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Ouest sont les suivants :

Développer les activités de pleine nature

Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples

Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels

Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi

Adapter le territoire à l'avancée en âge

Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Ouest qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin





## **DECIDE**

d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;

les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération

Adoptée à l'unanimité

Le Maire expose aux élus les catégories d'opérations éligibles à la Dotation d'Équipement des territoires ruraux 2018. Il est mentionné sous l'article V « Aménagement et sécurisation de l'espace public en agglomération », qu'il est possible de solliciter l'État au titre des projets suivants :

Travaux de Voirie – Route de Hochfelden  
Travaux de Voirie – Rue de la Prairie  
Travaux de Voirie – Rue des Jardins  
Sécurisation entrée sud-ouest du village – Pose de bordures  
Travaux de Voirie – Rue du Houblon

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté

**DECIDE** la réalisation de travaux de sécurité sur la voirie pour un montant de **144 284,00 € HT**

**VOTE** le plan de financement suivant :

DETR 30%	43 285 € HT
Emprunt	100 000 € HT
Autofinancement	999 € HT

**SOLLICITE** l'État au titre de la DETR

Adoptée à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

Monsieur le Maire, présente au Conseil différents devis concernant la tonte régulière du gazon avec ramassage de la coupe de mi-mars à mi-novembre, ainsi que la taille des haies et arbres

SARLU Pays de la ZORN	6 785,00 €
EDENIA	7 785,00 €
Entraide Emploi	7 130,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération

**CONFIE** la tonte de gazon et ramassage de l'herbe, à savoir : 9 passages durant la saison 2018 ainsi que la taille des haies et des arbres à SARLU PAYS DE LA ZORN, Jardins Chris, 15 rue de la Carrière à 67270 MUTZENHOUSE, pour un montant de 6 785,00 €HT.

Adoptée à l'unanimité

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil, décider d'engager, de liquider les dépenses d'investissement et surtout de mandater, donc de payer les dépenses d'investissements dans la limite de 25q% des investissements budgétés l'année précédente.

Le budget de la commune doit être voté le 15 avril au plus tard. Cependant entre le début de l'année et le 15 avril, la commune peut être amenée à engager des dépenses d'investissement notamment lorsque des marchés ou des commandes de matériels ont été engagés au cours de l'exercice précédent, mais également des dépenses nouvelles d'investissement.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,

**VU** les travaux de voirie dans l'ancien lotissement prévues par la DCM 2016-23 du 13 septembre 2016 ;





Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à mandater les factures d'investissement correspondantes avant le vote du budget 2018 à hauteur du quart des dépenses de l'exercice précédent

**S'ENGAGE** à inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2018.

Adoptée à l'unanimité

Vu la clôture du Budget CCAS

VU l'excédent de fonctionnement d'un montant de 200,15 €

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'intégrer le résultat de fonctionnement du budget CCAS d'un montant de 200,15 € à l'article 002 du budget Communal 2017

Adoptée à l'unanimité

VU les demandes de subvention de :

Caritas Alsace Antenne à Hochfelden

Un Rose un Espoir

Le Conseil Municipal, après délibération

**DECIDE** de verser 100,00 € à l'antenne Caritas de Hochfelden.

**DECIDE** de verser 54,00 € à Une rose un Espoir

Adoptée à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2242-1,

Vu la remise en état d'un terrain suite à dégradation par le facteur,

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** le don de 120,00 € de La Poste

**AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recettes.

Adoptée à l'unanimité

**DIVERS :**

Nettoyage de printemps le samedi 10 mars 2018

## **COMMUNE DE MUTZENHOUSE**

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Avril 2018**

**Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire**

**Présents** : STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, GERBER Robert, WINKEL Yannick, LECHNER Audrey, GRAUFFEL Didier, BORNERT Isabelle, JOST Bertrand, JACOBY-KIEFFER Florence

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame LECHNER Audrey est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

#### **Approbation du Procès-verbal du 12 février 2018**

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2018 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire, informe les conseillers que Monsieur BRION Christophe a présenté sa démission en tant que conseiller municipal par lettre datée du 12 février 2018, mail reçu en mairie le 12 février 2018.

La secrétaire présente aux élus le Compte Administratif Principal 2017 de la Commune de Mutzenhouse appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal,







- **considérant** que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées

\* **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2017 présenté par la secrétaire et arrêté comme suit:

Section de fonctionnement

Dépenses :	203 539,52
Recettes :	<u>751 991,48</u>
<b>Excédent :</b>	<b>548 451,96</b>

Section d'investissement

Dépenses :	393 108,31
Recettes :	<u>105 219,23</u>
<b>Déficit :</b>	<b>-287 889,08</b>

<b>EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES</b>	<b>260 562,88 €</b>
------------------------------------	---------------------

**DECIDE** d'affecter le résultat de 2017 comme suit:

Affectation en réserves la somme de **287 889,08 €** à l'article 1068

Inscription du solde en résultat de fonctionnement reporté **260 562,88 €** à l'article 002

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

**Le Conseil Municipal,**

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de Hochfelden pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;
- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections du budget Principal,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

\* **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec le compte administratif,

\* **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Trésorier de Hochfelden n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2018 dressé par lui appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

**Le Conseil Municipal**, après avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet:

**Décide** à l'unanimité des membres présents

**D'arrêter** le budget primitif comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses	509 277 €
Recettes	509 277 €

**Section d'investissement**

Dépenses	671 490 €
Recettes	671 490 €

**RECONNAIT ET APPROUVE** les états annexés au budget, à savoir: L'état des emprunts, l'état du personnel et les informations statistiques.

**ARRETE** le détail de l'article 6574 «Subventions» conformément à l'état joint au Budget Primitif

Adoptée à l'unanimité





Le Conseil Municipal,  
**VU** le résultat du compte administratif 2017 ;  
**VU** les dépenses engagées non mandatées ;  
**VU** la réforme fiscale de l'État ;  
**VU** l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 ;  
**VU** le programme prévisionnel d'investissement présenté par le Maire ;

*DECIDE de ne pas augmenter les taux*

*Fixe les taux d'imposition des taxes pour l'exercice 2018 comme suit :*

* Taxe d'Habitation	<b>14,55</b>
* Foncier Bâti	<b>11,01</b>
* Foncier non Bâti	<b>44,63</b>

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la discussions entamée lors de la réunion du 12 février concernant la vente d'un terrain communal pour un éventuel futur lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DONNE** un accord de principe sur la création du lotissement

**DEMANDE** que soit présenté un cahier des charges précisant les prestations fournies par le lotisseur et la Commune

Adoptée à l'unanimité

## **COMMUNE DE MUTZENHOUSE**

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Mai 2018**

**Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire**

**Présents** : STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, GERBER Robert, WINKEL Yannick, GRAUFFEL Didier, BORNERT Isabelle, JOST Bertrand, JACOBY-KIEFFER Florence

**Absente excusée** : LECHNER Audrey,

M. le maire accueille les participants au conseil municipal et excuse Mme Lechner Audrey.

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame JACOBY Florence est nommée comme secrétaire de la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

#### **Approbation du Procès-verbal du 09 avril 2018**

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2018 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

M. Le maire informe le conseil municipal de la réunion du 22 mai 2018, cette réunion concernait le PLUI en cours d'élaboration. Le représentant de l'état présent a fait connaître les orientations règlementaires prévues dans le cadre du PLUI et a précisé la position d'arbitrage à retenir dans le cadre des points particuliers concernant la commune de Mutzenhouse (l'arbitrage sera rendu en tenant compte du nombre d'habitants [prorata]). M. le maire rapporte le désaccord de nombreux élus sur nombre de dispositions prévues et la durée pendant laquelle le PLUI sera figé.

#### **PRESENTATION DU CAHIER DE CHARGES concernant un projet de lotissement « Rue de la Carrière**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la discussions entamée lors de la réunion du 12 février, et 9 avril concernant la vente d'un terrain communal pour un éventuel futur lotissement.

Le Conseil a donné un accord de principe pour la création du lotissement, et demandé que soit présenté un cahier des charges précisant les prestations fournies par le lotisseur.





A cet effet, Monsieur le Maire détaille la convention pour l'aménagement de terrains, rue de la carrière rédigée par l'Agence Immobilière Kocherberg et les Géomètres Experts Associé GRAFF KIEHL, ainsi que le plan de composition d'ensemble.

Les membres du conseil municipal relèvent quelques imprécisions concernant le réseau ES.

M. Gerber Robert informe l'assemblée et M. le maire de la transmission de deux nouveaux projets concernant une opération immobilière pouvant avoir lieu rue de la carrière, M. Gerber précise les conditions ayant conduites à la transmission des projets précités et propose de les présenter.

M. le Maire oppose son refus à la divulgation, par M. Gerber, des nouveaux projets obtenus, estimant que le délai ne lui a pas permis d'en prendre connaissance.

Suite au rejet de la proposition de M. Gerber, après avoir rapidement expliqué les raisons l'ayant conduit à précédemment démissionner du poste de 1<sup>er</sup> adjoint, celui-ci quitte la séance.

La commune de Mutzenhouse étant assujetti à l'application du RNU M. Lux Patrick rappelle le non-respect de la procédure prévue par celui-ci dans le cadre de l'autorisation des constructions (article L111-3 du RNU), par ailleurs la possibilité de dérogation à cette obligation n'a pas été mise en œuvre (article L111-4, 4) du RNU.

**Conformément aux dispositions de l'article L111-4,4° du RNU le conseil municipal décide :**

- vu la situation démographique de la commune et les incidences induites dans les domaines impactés (scolarité et vie sociale),
- vu le peu de possibilité existante permettant de fixer une population jeune dans la commune,
- vu le nombre important et croissant de personnes âgées demeurant dans la commune,
- vu la possibilité de maintenir une meilleure offre de construction sur la commune,
- vu la contraction des capacités budgétaires de la commune et l'intérêt financier induit par le projet,
- vu l'absence de surcoût induit par le projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

EMET un avis favorable à la mise en œuvre d'un projet de lotissement « rue de la Carrière »

**Adoptée par 8 voix pour,  
M. Gerbert Robert ayant quitté la séance ne se prononçant pas**

## **CDG : Renouvellement du contrat complémentaire santé des agents**

### **Le Conseil Municipal**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive [2004/18/CE](#) du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire

VU l'exposé du Maire;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire ;

**AUTORISE** le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRA/CL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;





**PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**DETERMINE** le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit (montant estimé) :

Montant brut annuel en € par agent 240,00 €

**Le montant forfaitaire de participation pour tout agent sera de 20 € mensuel soit 240 €/an et proratisé en fonction du coefficient d'emploi**

Adopté à l'unanimité

**Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil ;

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

**AUTORISE** le Maire à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

#### **DIVERS**

M. le maire informe le conseil municipal de mise en place à venir des bancs acquis par la commune il est proposé de discuter le choix des emplacements

M. le maire remercie M. Jost Bertrand pour son implication dans les travaux de nettoyage effectués sur le mur de l'église.

Mme Jacoby Florence rappelle les soucis engendrés par le stationnement non réglementaire des véhicules sur les trottoirs et s'interroge sur le devenir des arbres qui pourraient être implantés près de l'aire de jeux route de Hochfelden.

M. Jost Bertrand pose une question concernant le devenir d'un don à la commune qu'effectueraient l'association « Les associations réunies » lors de sa dissolution. L'utilisation d'un don par la commune ne peut pas être avant sa concrétisation, néanmoins des projections peuvent être effectués par le conseil municipal qui dans tous les cas sera obliger de délibérer.

M. Grauffel Didier s'inquiète de l'inclinaison prise par le pylône projecteur du boulodrome, des mesures conservatoires vont être engagées.

M. Winkel Yannick rappelle le problème d'inondation lors de chutes de pluie importantes, le GEMAPI chargé de la problématique au niveau COM-COM sera alerté, par ailleurs des travaux de curage fossé seront réalisés.

M. le maire remercie les participants à la réunion et clos la séance à 22h00.

#### **DIVERS réunion conseil municipal du 9 avril 2018**

M. Jost Bertrand propose d'assurer le nettoyage du mur de l'église.

M. Steinmetz Bornert Gérard informe du remplacement de trois bancs publics.

Mme Jacoby Florence s'enquiert du devenir des arbres qui pourraient être plantés à l'aire de jeux route de Hochfelden et rappelle le souhait formulé concernant la mise en place d'une balançoire.



# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juillet 2018

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire



**Présents** : GERBER Robert, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, JOST Bertrand, JACOBY KIEFFER Florence, WINKEL Yannick, GRAUFEL Didier, LECHNER Audrey

M. le Maire souhaite la bienvenue aux participants au conseil municipal et se réjouit de la présence de tous les membres.

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. GRAUFFEL Didier est nommé secrétaire de la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

## **Approbation du Procès-verbal du 23 mai 2018**

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2018 fait l'objet des modifications suivantes :

M. GERBER Robert précise qu'il a bien participé au vote du point 3 de l'ordre du jour il confirme avoir quitté la séance à l'issue du vote

La rédaction du point 3 est modifiée en conséquence :

Adoptée par 9 voix pour

M. Gerber quitte la séance à l'issue du vote.

M. GERBER Robert souhaite la modification de l'alinéa 5 du point 3, le mot divulgation employé ne correspondant pas à la teneur de son intervention.

La rédaction de l'alinéa 5 est modifiée en conséquence :

M. le Maire oppose son refus à la présentation des nouveaux projets obtenus par M. Gerber, estimant que les documents ne lui avaient pas été communiqués dans des délais permettant d'en prendre connaissance au préalable.

**Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2018 est adopté à l'unanimité**

## **Choix du projet de lotissement « Rue de la Carrière**

M. le maire rappelle rapidement les 3 projets concernés, il précise la largeur de route retenue par le lotisseur Terra Aménagement (la largeur passe de 4m à 5m) sans incidence sur l'offre faite.

M. le Maire rappelle les délais contraints concernant le projet et souhaite de passer au vote pour déterminer le projet retenu. Les membres du conseil municipal étaient présents lors des présentations effectuées par les intéressés (société AIK, société AMIRAL et société Terra Aménagement).

M. le Maire propose de passer par le vote secret, chacun des membres du conseil disposant du matériel ad hoc. A l'issue du dépouillement les voix se répartissent de la façon suivante :

9 voix pour la société Terra Aménagement

1 voix pour la société AIK

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de retenir la société Terra DUE, Route d'Obermodern à 67330 BOUXWILLER

## **Participation Restauration Calvaire à la Communauté de Communes Pays de la Zorn**

M. le Maire rappelle le processus concernant la restauration du calvaire :

Le calvaire concerné est celui situé à la sortie de Mutzenhouse vers Hohfrankenheim sur un terrain appartenant à M. Bornert. Afin de bénéficier de la subvention (à hauteur de 50% du financement) offerte par la COM-COM le calvaire, inscrit au patrimoine régional, doit être situé sur un terrain communal. Le calvaire est déplacé vers un terrain communal afin de satisfaire aux conditions demandées.

La COM-COM souhaite une délibération du conseil municipal pour la prise en charge des 50% du financement restant.



M. le Maire précise que le conseil de fabrique participera à hauteur de 25% de la restauration. Les associations réunions participeront au financement de l'aménagement de la placette.

**VU** la délibération de la Communauté de Communes Pays de la Zorn n°444/06/2018, confiant les travaux de restauration du calvaire pour un montant total de 7 209, 22 € HT à Jonathan CHRIST sis 12 rue de la Carrière à Mutzenhouse

**VU** la demande de participation demandée par la Communauté de Communes à la Commune de Mutzenhouse à hauteur de 50%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de participer au financement tel que proposé par la COM-COM.

Adoptée à l'unanimité

## REVALORISATION TRAITEMENT ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal,

VU l'engagement du contrat à durée déterminé de Madame XXXXXXXX du 16 avril 2001 au 15 avril 2003, du 16 avril 2001 au 15 avril 2007,

VU le contrat à durée indéterminé de l'agent à compter du 16 avril 2007 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire de la Fonction Publique Territoriale

Considérant que l'agent ne bénéficie pas des avancements automatiques de la Fonction Publique Territoriale

Considérant que l'agent est rémunéré à l'indice Brut 444, majoré 390 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans son grade d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> Classe

**DECIDE** de revaloriser le traitement de l'agent par une nomination à l'indice Brut 471, majoré 411 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

## Achat d'un copieur numérique

Le copieur actuellement utilisé par la mairie est souvent mobilisé pour des impressions scolaires, l'imprimante de l'école n'ayant que la possibilité noir et blanc. Il est proposé d'acquérir un nouveau copieur pour la mairie et d'affecter celui actuellement utilisé à l'école, l'appareil noir et blanc, de technique ancienne, étant affecté à la salle des associations. L'affectation du copieur couleur de la mairie à l'école permet à celle-ci de disposer, à temps complet, d'un appareil largement dimensionné à ses besoins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DONNE** son accord par 9 voix pour et une abstention (Florence Jacoby-Kieffer) à l'achat d'un nouveau copieur destiné à la mairie.

## Présentation du rapport du SDEA 2017

M. GERBER Robert présente le rapport 2017 du SDEA.

A cet effet il distribue la synthèse du contrôle sanitaire de l'eau distribuée en 2017. Il attire l'attention sur les chiffres rassurant présentés et la bonne qualité de l'eau mais précise que des paramètres non significatifs dans l'état actuel pourraient évoluer dans le temps (cocktail de micropolluant, solvants, etc...) une attention particulière étant portée aux différents pesticides existants.

## DIVERS

M. le maire remercie M. Gérard Steinmetz Bornert pour son investissement concernant le fleurissement et l'arrosage effectué.

M. le maire remercie M. Jost Bertrand pour travaux, en cours d'achèvement, effectués au cimetière.

M. Gérard Steinmetz Bornert souhaite connaître le positionnement et la qualité des arbres financés par les associations réunis pour une affectation à l'aire de jeux ;

Mme Florence Jacoby Kieffer rappelle les soucis engendrés par le stationnement non réglementaire des véhicules sur les trottoirs et l'enlèvement de cette situation.

M. Grauffel Didier s'inquiète une nouvelle fois de l'inclinaison prise par le pylône projecteur du boulodrome, des mesures conservatoires doivent être engagées.

M. Gerber Robert souhaite connaître la situation exacte des délégations et attribution qui lui étaient dévolus avant sa démission du poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

M. le maire l'informe qu'une notification écrite lui sera adressée.

Il est fait état d'un déficit de communication au sein du conseil municipal, cette situation impactant le fonctionnement de l'instance.

M. Lux Patrick propose de prendre en charge la diffusion des prochains ordres du jour, la transmission des documents afférents dans des délais permettant la prise en compte des points concernés, et l'émission d'avis éclairés...



**PROCES VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 Septembre 2018**  
**Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire**

**Présents** : STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, GERBER Robert, JOST Bertrand, JACOBY KIEFFER Florence, WINKEL Yannick, GRAUFFEL Didier, LECHNER Audrey

M. le Maire souhaite la bienvenue aux participants au conseil municipal et se réjouit de la présence de tous les membres.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Isabelle BORNERT est nommée secrétaire de la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

**Approbation du Procès-verbal du 16 juillet 2018**

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

**Rue du Houblon : Intervention de M CARBIENER**

Monsieur CARBIENER présente aux conseillers le plan du réaménagement de la rue du Houblon. Après discussion, les élus souhaitent se rendre sur place pour mener la suite du dossier.

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn - GEMAPI : autres domaines de compétences dans le cadre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement : avis de la Commune**

Le Maire expose que la loi a transféré obligatoirement aux Communautés de Communes la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Pour aborder de manière concrète, cohérente et efficace le « Grand Cycle de l'Eau », le Conseil Communautaire s'est prononcé le 1<sup>er</sup> septembre 2016 sur la prise de compétence facultative Coulée d'Eau Boueuse. Les Élus Communautaires ont ensuite transféré cette compétence au SDEA qui dispose de l'ingénierie et des moyens humains nécessaires pour exercer ces missions.

Par délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017, la Communauté de Communes a pris les compétences suivantes : « élaboration d'un schéma de liaisons douces/voies vertes » ainsi que « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sans toutefois que l'Arrêté Préfectoral ait été publié en raison d'une erreur de rédaction dans le projet de statuts relatif au GEMAPI.

En conséquence, le Conseil Communautaire dans sa séance du 30 août 2018, a adapté ses statuts conformément aux écrits des Services de l'État.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 août 2018,

**Et après avoir fait lecture de la nouvelle rédaction des statuts relative au GEMAPI et coulées d'eau boueuse,**

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn sous la rubrique « compétences Facultatives » et rédigée ainsi :

**6/ Autres domaines de compétences dans le cadre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :**  
***4° maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,***  
***12° animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une***

**NOTIFIE** cette décision ainsi que la nouvelle rédaction des statuts annexée à la présente délibération à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et au Préfet pour suite à donner.





## Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire - avis de la Commune

Le Maire informe les Conseillers que dans la compétence obligatoire « Développement économique » figure la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn dispose d'un délai de deux ans à compter du dernier Arrêté Préfectoral du 13 décembre 2016 pour préciser l'intérêt communautaire. C'est ainsi que le Conseil Communautaire, dans la séance du 30 août dernier, a précisé l'intérêt communautaire comme suit : « Sont d'intérêt communautaire : *L'étude et la mise en œuvre de tout programme de soutien, de création, d'implantation et de développement en direction du commerce et de l'artisanat dans les Zones d'Activités Économiques (ZAE) intercommunales* ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et discuté,**

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn sous la rubrique « compétences obligatoires »

**NOTIFIE** cette décision ainsi que la nouvelle rédaction des statuts annexée à la présente délibération à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et au Préfet pour suite à donner.

Vote à l'unanimité

## Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn - Développement touristique - avis de la Commune

Le Maire annonce aux Conseillers Municipaux que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn s'est rapproché de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland pour une politique commune du tourisme dans la cadre de la compétence économique. Cette mutualisation de moyens s'inscrira sans doute dans le futur Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) qui sera institué entre les deux intercommunalités.

La Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland s'est dotée d'un Office du Tourisme sous forme Associative et pour bénéficier de leur service il est judicieux de coordonner la rédaction de nos statuts respectifs, ainsi libellés :

Développement touristique à l'échelon du territoire :

*Écriture et mise en œuvre d'un plan de développement touristique intercommunal,*

*Accompagnement, création et développement de structures concourantes au développement touristique du territoire.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn sous la rubrique « compétences obligatoires »

**NOTIFIE** cette décision ainsi que la nouvelle rédaction des statuts annexée à la présente délibération à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et au Préfet pour suite à donner.

Vote à l'unanimité

## Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn - prise de la compétence scolaire pleine et entière – avis de la Commune

Le Maire expose que les Élus de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn se sont fixés comme objectif de structurer notre territoire en se dotant de Groupe Scolaires intercommunaux et de périscolaires. Après Wickersheim où 10 villages se sont regroupés, un deuxième établissement vient d'ouvrir à Wingersheim les 4 Bans mutualisant 6 communes.

D'autres projets sont encore à nos portes pour poursuivre cet objectif et certaines collectivités ont un besoin urgent d'extension ou de création.

Ainsi, le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a saisi son Conseil Communautaire sur l'opportunité de transférer non seulement la compétence obligatoire des écoles préélémentaires et élémentaires d'intérêt communautaire mais de prendre la compétence pleine et entière de l'investissement et du fonctionnement des écoles de notre territoire.

Par délibération du 31 mai 2018, le Conseil Communautaire a sollicité le Cabinet KPMG pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant tout particulièrement sur les conséquences financières d'un tel transfert. Le Bureau KPMG a rendu son rapport et l'a présenté aux Élus Communautaires en date du 20 août dernier. Ce rapport souligne notamment que l'impact financier est relativement neutre pour les Communes mais garantit les ressources pour la Communauté de Communes.







Enfin, il est proposé de rédiger une convention de gestion avec les Communes pour définir les modalités d'exercice de cette compétence laissant aux Maires et Délégués Communautaires tout pouvoir pour exploiter et faire fonctionner leurs établissements.

Une première ébauche a été transmise à tous les Élus et fera l'objet d'une réaction définitive en concertation avec les Élus avant son adoption en fin d'année.

C'est ainsi que le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à ce transfert de compétence scolaire pleine et entière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 lors de la séance du 30 août 2018.

**Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et discuté,**

**DÉCIDE** le transfert en totalité de la compétence scolaire à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

**APPROUVE** la modification des statuts, comme suit :

Compétences optionnelles

**3/ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire dans l'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire :

Étude, création, aménagement, gestion et entretien de piscines, centres nautiques, terrains de football synthétiques et hall de tennis.

Étude, construction, aménagement, entretien et gestion de nouveaux équipements sportifs, culturels et de loisirs ayant une assise intercommunale forte et un rayonnement territorial.

**VOTE :** 3 voix pour  
2 voix contre (JOST Bertrand – JACOBY KIEFFER Florence)  
5 Abstentions : (BORNERT Isabelle, WINKEL Yannick, GRAUFFEL Didier, LECHNER Audrey, STEINMETZ-BORNERT Gérard)

#### **DEMANDE de SUBVENTIONS**

VU les demandes de subvention de :

Des Donneurs de Sang Bénévoles de Schwindratzheim-Mutzenhouse

Le Conseil Municipal, après délibération

**DÉCIDE** de verser 200,00 € aux Donneurs de Sang Bénévoles de Schwindratzheim-Mutzenhouse.

**VOTE :** 8 voix pour  
2 abstentions : (M GERBER Robert – Mme BORNERT Isabelle)

#### **ASCM : UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX**

Monsieur Le Maire informe les élus que « L'A.S.C.M » souhaite utiliser les locaux communaux pour son projet « En forme toute l'Année » du 11 septembre 2018 au 3 juillet 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**AUTORISE** l'utilisation des locaux communaux à l'ASCM pour son projet « En forme toute l'Année »

**FIXE** à 350,00 € la location des locaux pour l'année

**AUTORISE** le Maire à signer et reconduire la convention avec cette association

Vote à l'unanimité

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Novembre 2018**

**Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire**

**Présents :** STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, GERBER Robert, JOST Bertrand, GRAUFFEL Didier, LECHNER Audrey

**Procuration :** JACOBY KIEFFER Florence à GERBER Robert,

**Absent excusé :** WINKEL Yannick,

A l'ouverture de la séance, le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour

*Petite salle au sous-sol : fixation des tarifs de location*

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M Patrick LUX est nommé secrétaire de la séance de ce jour.





Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

**Approbation du Procès-verbal du 17 septembre 2018**

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

**Amortissement des travaux de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn**

VU les explications du Maire qui informe l'assemblée du montant des travaux réalisés par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (PLUI) pour le compte de la commune de Mutzenhouse qui s'élève à 5 073,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'amortir le montant de ces travaux sur 5 ans

Vote à l'unanimité

**Décision modificative**

Le Conseil Municipal,

**VU** les amortissements prévus

**VU** les crédits inscrits au Budget

**DECIDE**, d'effectuer les opérations comptables suivantes :

**BUDGET PRINCIPAL**

Dépense de fonctionnement

6811 042	Dotations aux amortissements	+ 1 015,00 €
022	Dépenses Imprévues	- 1 015,00 €

Recette d'investissement

280411511 040	Groupement de collectivités	+ 1 015,00 €
---------------	-----------------------------	--------------

Dépense d'investissement

21318	Autres bâtiments publics	+ 1 015,00 €
-------	--------------------------	--------------

Vote à l'unanimité

**Décision modificative**

Le Conseil Municipal,

**VU** les crédits inscrits au Budget

**DECIDE**, d'effectuer les opérations comptables suivantes :

**BUDGET PRINCIPAL**

Dépense de fonctionnement

739223	Fonds de péréquation des ressources	+ 542,00 €
022	Dépenses Imprévues	- 542,00 €

Vote à l'unanimité

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire - avis de la Commune**

Le Maire informe les Conseillers que dans la compétence obligatoire « Développement économique » figure la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn dispose d'un délai de deux ans à compter du dernier Arrêté Préfectoral du 13 décembre 2016 pour préciser l'intérêt communautaire. C'est ainsi que le Conseil Communautaire, dans la séance du 30 août dernier, a précisé l'intérêt communautaire comme suit : « Sont d'intérêt communautaire :

- L'observation du dynamisme commercial,*
- Les actions d'animation à vocation commerciale. »*

**Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et discuté,**

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn sous la rubrique « compétences obligatoires » et rédigée ainsi :

**2/ Développement économique**

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

**Sont d'intérêt communautaire :**  
*L'observation du dynamisme commercial,*  
*Les actions d'animation à vocation commerciale.*

**NOTIFIE** cette décision ainsi que la nouvelle rédaction des statuts annexée à la présente délibération à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et au Préfet pour suite à donner.

Vote à l'unanimité



**Avis sur la création d'une commune nouvelle entre RINGELDORF et VAL DE MODER et son rattachement à la Communauté d'Agglomération d'Haguenuau.**

VU le courrier de la préfecture du Bas-Rhin du 31 octobre 2018 relatif à la consultation des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn concernant la création d'une commune nouvelle entre RINGELDORF et la commune nouvelle de VAL DE MODER et son rattachement à la Communauté d'Agglomération de Haguenuau,

VU les délibérations concordantes du 23 octobre 2018 des conseils municipaux de Val de Moder et de Ringeldorf approuvant la création de la commune nouvelle de Val-de-Moder à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le rattachement de la commune nouvelle à la Communauté d'agglomération de Haguenuau,

Vu la délibération du 25 octobre 2018 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn émettant un avis favorable à cette création et ce rattachement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**EMET** un avis **FAVORABLE** à la création d'une commune nouvelle dénommée Val-de-Moder entre les communes de Ringeldorf et VAL DE MODER et au rattachement de la commune nouvelle à la Communauté d'Agglomération de Haguenuau.

Vote à l'unanimité

**Demande de subvention**

VU la demande présentée par :

Le regroupement scolaire concernant la fête de Noël des enfants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**Verse** une subvention de 250,00 € à la coopérative scolaire de l'école de Mutzenhouse

Vote à l'unanimité

**Salle Sous-sol : tarif de location**

Le Conseil Municipal,

**FIXE** la location de la petite salle au sous sol

Location sans cuisine	50,00 €
Location avec cuisine	85,00 €
15,00 € Ordures ménagères	

Vote à l'unanimité

**DIVERS**

Assemblée générale du SDEA le 19 décembre 2018 à Mutzig, participation de M. Gerber Robert, empêchement de M. le maire

Information PLUI, les services de l'état demandent de préciser dans le règlement du PLUI les dispositions relatives aux abris jardin

Le balayage de la liste des participants aux repas des aînés, fixe pour le moment, le nombre des convives à 66

La préparation de la salle à l'occasion du repas des aînés aura lieu le 6 décembre 2018 à 20h00

Retour sur la première réunion concernant les premiers éléments projets relatifs au schéma intercommunautaire des itinéraires cyclables

Suite à la demande effectuée auprès de la gendarmerie les premiers contrôles effectifs de sécurité routière ont débutés, les membres du conseil municipal ont été destinataires de la réponse de la gendarmerie.

Les projets concernant l'aménagement de l'entrée du village en venant de Hofrankenheim devrait être transmis prochainement, à suivre ...

Les réunions concernant l'aménagement de la rue du Houblon sont décalées et inversées, une première réunion se tiendra entre SDEA, élus, et agriculteurs concernés, elle sera suivie d'une réunion publique, les dates restent à définir

Pas d'évolution concernant des travaux non autorisés (*constatés cet été*) rue des prés

Le bureau d'études devra être sollicité dans le cadre des travaux effectués au lotissement St Blaise en raison de l'apparition de désordres (affaissement, fissures)

La décoration de Noël sera mise en place le 28/11/2018, allumage à partir du 30/11

Signalement de problèmes de déjections canines

Les arbres de l'aire de jeux seront plantés en décembre

Une demande subvention concernant la rue du houblon devra être déposée auprès du département dans les meilleurs délais

Pour le moment le projet de lotissement rue de la carrière est au point mort

Le zonage du PLUI concernant le projet de lotissement est a priori incorrect (périmètre de la route incluse en zone constructible)

L'avaloir situé au droit du terrain de football est chargé de dépôts pierreux



# INFO PRATIQUES

## URGENCES MEDICALES

et accès au médecin de garde nuit et week-end



**MEDECIN SAMU**

## ACCIDENTS, INCENDIES, SINISTRES



**SAPEUR-POMPIER**

**Vous devez donner votre nom, prénom, adresse, n° de téléphone et le motif de votre appel**

envoi d'une équipe médicale hospitalière  
d'un véhicule de transport sanitaire  
ou d'un véhicule de premier secours



services en liaison  
téléphonique permanente

envoi d'un véhicule de secours



orientation vers une consultation médicale



conseil médical



avis médecin samu



**Vous serez guidé pour réaliser les premiers gestes en attendant les secours**

**\* 112 : numéro d'urgence unique européen, connecté aux autres numéros d'urgence**



Appel Police en zone de responsabilité : **17**



Gendarmerie de Hochfelden : **03.88.91.50.18**



Electricité de Strasbourg : **03.88.20.60.60**



Centre Anti poison: **03.88.37.37.37**



Centre Hospitalier de Haguenau : **03.88.06.33.33**



SAMU Social : **115**



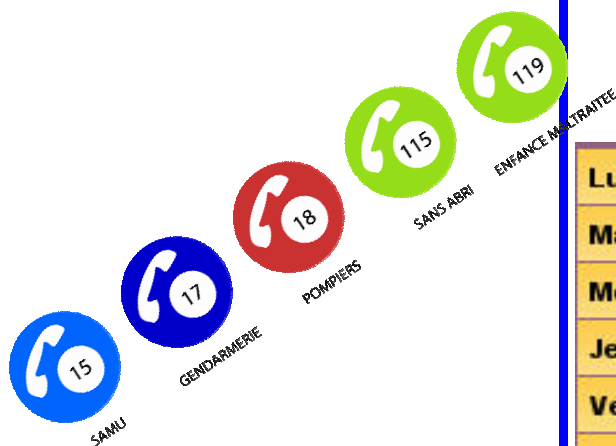
Conseil Départemental du Bas-Rhin : **03.88.76.67.67**



Service départemental eau et assainissement : **03.88.19.97.09**

**ABUSER DES NUMÉROS D'URGENCE  
N'EST PAS GRAVEMENT  
À CEUX QUI EN ONT BESOIN**

**18 URGENCES POMPIERS.  
CE N'EST QUE  
112 POUR L'URGENCE**



**LA Poste Hochfelden**  
1 place de la république  
67270 HOCHFELDEN

<b>Lundi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Mardi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Mercredi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Jeudi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Vendredi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Samedi</b>	08h30 - 11h30		
<b>Dimanche</b>	Fermé		



## CENTRE DE SOINS INFIRMIERS DE HOCHFELDEN

12, Avenue du Général De Gaulle  
67270 - HOCHFELDEN

Tél/Fax : **03 88 91 53 55**

### Horaires des tournées

Tous les jours : 7h à 12h et de 15h à 20h

### Heures de permanence

Tous les jours de 11h à 12h

Prise rendez-vous au **06 35 39 39 66**

Adresse mail : [csi-hochfelden@orange.fr](mailto:csi-hochfelden@orange.fr)

## HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

**Lundi 08h15 12h00**

**Jeudi 13h15 17h30**

Permanence élus chaque 1er vendredi du mois

TPH: 03 88 91 51 72

## TRESORERIE PRINCIPALE : DE TRUCHTERSHEIM

10, rue des Faisans

BP 6 67370

67370 Truchtersheim

**Lundi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00**

**Mardi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00**

**Mercredi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00**

**Jeudi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00**

**Vendredi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00**

(accueil téléphonique)

**Lundi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00**

**Mardi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00**

**Mercredi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00**

**Jeudi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00**

**Vendredi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00**

Docteur **GRASSER Françoise**

36A R. du 14 juillet HOCHFELDEN

TPH: **03 88 91 75 22**

Docteur **NOSS Patrick**

1 R. des Manteaux Rouges HOCHFELDEN

TPH: **03 88 91 59 80**

Docteur **PERRON Ange**

2 R des bergers HOCHFELDEN

TPH: **03 88 91 90 91**

Docteur **WEISS Paul**

19 R du Prsdt Pompidou HOCHFELDEN

TPH: **03 88 91 52 00**

Docteur **WURMSER Marc**

23 rte de Strasbourg HOCHFELDEN

TPH: **03 88 91 51 42**

Docteur **KOEBEL Thomas**

5A R du 14 juillet HOCHFELDEN

TPH: **03 88 02 20 30**

## Combien de temps garder les papiers

Domaine	Type de document	Durée	Informations complémentaires
Famille	Actes d'état civil (copies intégrales et extraits) : acte de naissance, de mariage, de décès	Indéfinie	Actes d'état civil valables en principe sans limitation de date. Toutefois, certaines procédures exigent un acte d'état civil récent.
	Avis de versement d'allocations familiales	2 à 5 ans	2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (cela est valable dans les deux sens). En cas de fraude ce délai passe à 5 ans
	Jugement de divorce, jugement d'adoption	Indéfinie	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal
	Acte de reconnaissance d'un enfant	Indéfinie	La mairie peut en délivrer une copie.
Scolarité	Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Indéfinie	En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi.
	Livret de famille	Indéfinie	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie
	Diplôme	Indéfinie	Il n'est pas possible d'obtenir une copie. Il est cependant possible de demander une preuve de votre réussite à l'examen
	Documents relatifs à la succession (testament...)	Indéfinie	

**Attention** : les durées indiquées sont des durées minimales pour faire valoir certains droits. Vous pouvez garder vos documents plus longtemps, notamment pour apporter une preuve devant la justice en cas de divorce par exemple.

**Les papiers d'une personne décédée** : les délais de conservation des papiers d'une personne décédée sont ceux qui sont indiqués ci-dessus, car certains de ces documents peuvent prouver des dettes ou des créances qui sont transmises aux ayants-droits lors de la succession. Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peuvent faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du



## VŒUX DE NOUVEL AN

Devant une quarantaine d'habitants, vendredi le 26 janvier 2018 à 20h00, à la salle polyvalente, le maire de Mutzenhouse a présenté les voeux de la commune. Après avoir excusé les personnalités absentes M. le maire a souhaité, de la part de l'équipe municipale, une belle et bonne année 2018 aux habitants du village.

Lors de son allocution il a énuméré les réalisations de l'année 2017 : la réfection de la voirie du lotissement Saint Blaise, la mise aux normes acoustiques, lumineuses et l'isolation de la petite salle de réunion au sous-sol de la salle polyvalente, la réfection du réseau d'eau de la rue principale mais aussi la reprise des crépis de l'école, la normalisation de l'aire de jeux mairie, la reprise du réseau informatique de l'école, le nettoyage de printemps, mais aussi le fleurissement et la décoration de Pâques et de Noël.

Pour 2018 ont été évoqués la poursuite des travaux du PLUI et la défense des meilleures solutions pour la commune, M. le maire a aussi rappelé la continuité de gestion du village qui sera assurée comme à l'habitude. Par ailleurs il précise que d'autres actions seront développées au cours de l'année.

Pour clore la cérémonie Pascal Wicker a convié l'assemblée à poursuivre les échanges en partageant le verre de l'amitié.



## NETTOYAGE DE PRINTEMPS

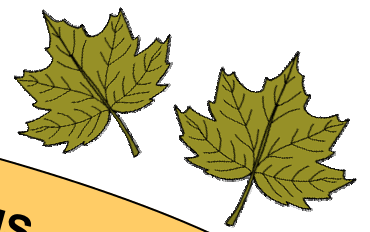


La météo n'était pas de la partie le samedi 10 mars, la matinée avait été retenue pour le toilettage des différents accès et abords du village. Une vingtaine de bénévoles de la commune se sont retrouvés pour mener la tâche à bien. La distribution des gants, gilet de visibilité et sac-poubelle effectuée, le ramassage des débris abandonnés en bordure de chemins, fossés, routes et accès divers a pu commencer. Trois équipes se sont partagées les différentes zones concernées.

Encore une fois la collecte réalisée a été consistante : pièces métalliques, déchets et débris plastiques, bouteilles et cannettes aluminium à profusion. Le passage à proximité de la déchetterie a permis aux ramasseurs du secteur d'alléger les sacs de collecte (bien sur après avoir effectué le tri). Pour les autres équipes, une fois de plus, un véhicule a été nécessaire au transport. La constante observée depuis plusieurs années s'est encore révélée exacte ; le nombre de cannettes métalliques et de bouteilles abandonnées a encore augmenté !

La mission achevée les "ramasseurs" ont partagé en toute convivialité, au foyer communal, une délicieuse soupe aux pois offerte par la municipalité. Monsieur le maire a remercié les participants de leur engagement et fustigé les incivilités dont font preuve certains de nos concitoyens. Il faut souhaiter que cette opération environnement propre pousse chacun, quel qu'il soit, à réfléchir et à respecter le cadre de vie commun.

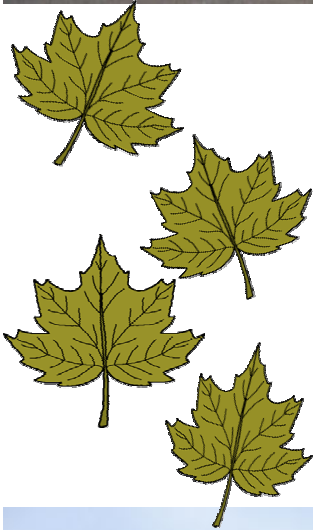




# PLANTATIONS



Courant  
décembre 2018 trois platanes ont été  
plantés à l'aire de jeux.





# RENOVATION CALVAIRE



La rénovation du calvaire a débuté, l'assise est déjà en place et la taille du socle en cours, la rénovation totale doit être terminée courant de l'année 2019.



La croix en cours de rénovation

Aux carrefours des chemins, dans le passé, ont été érigées des CROIX en pierre, que l'on appelle ici, à tort, « DES CALVAIRES ». Ce sont autant de témoignages du passé, des coutumes et des événements vécus par les habitants d'un temps révolu. La plupart des croix se trouvent aux carrefours, endroits qui de tout temps, ont été entourés de mystères; dans les croyances anciennes, on pensait que diables et sorciers se retrouvaient là pour célébrer leurs sabbats.

Souvent dressé à un carrefour, le calvaire rappelle un événement pour la paroisse, comme une mission, un temps spécial de prière, un lieu de rassemblement... Il peut aussi rappeler à tous un accident qui a eu lieu ou signaler une tombe comme c'est le cas dans les cimetières.





Plusieurs bancs publics sont en cours de remplacement ou vont être remplacés



Apparus à la Renaissance, les bancs vont se multiplier alors que la durée de vie et le temps de loisirs des Français s'allongent, tout comme se fait sentir leur besoin croissant de confort et de repos.

Le banc va également évoluer dans sa forme. On va le pourvoir de dossier et accoudoirs, le bâtir avec de la pierre ouvragée, de la ferronnerie. Aujourd'hui, on les fabrique même en acier, en béton, en matériaux composites.

Le banc public est également un lien social important, un lieu de convivialité. S'y rencontrent des vieilles dames, des jeunes mères, des employés lors de la pause déjeuner, des étudiants en examen, des spectateurs de jeux de boules, des promeneurs, des touristes, des pique-niqueurs, des lecteurs, des peintres... La conversation s'y engage avec plus de facilité qu'ailleurs. Le fait d'être assis sur le même siège, cela crée un début de lien, voire un rapport d'égalité, en tout cas, un prétexte pour pratiquer le vieil art de causer.

## LA FETE DES AÎNES du 08 décembre

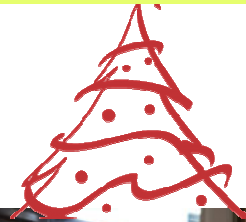


La fête des aînés s'est tenue le samedi 08 décembre dans une salle polyvalente, décorée pour l'occasion, cette année le thème retenu disait « Alsace ». Ce banquet est l'occasion de se retrouver et de bavarder ensemble pour beaucoup d'aînés cette fête ne saurait être manquée.

Après la messe célébrée pour les aînés à 11h00 par le curé Miesch, M. le maire, Pascal Wicker, et les membres du conseil municipal ont accueillis une bonne soixantaine d'invités autour d'un apéritif. Avant de passer au repas M. le maire a adressé un petit mot à l'assemblée et a profité de ce moment pour faire un point rapide sur les actions engagées ou s'engageant à Mutzenhouse.

A la fin du repas servi par les conseillers municipaux, autour d'une belle table de fête décorée dans le thème choisi, les convives ont pu écouter les chants de Noël interprétés par les enfants de l'école accompagnés à la guitare et au violon. Puis avant le café, le groupe folklorique de Kuttelhausen a proposé plusieurs danses typiques de la région, cette prestation a été particulièrement appréciée tout comme la prestation musicale des enfants de l'école.

Les convives, tous attributaires d'un petit présent, se sont réjouis d'avoir passé une superbe après-midi conviviale et ont promis d'être tous présents l'année prochaine. C'est vers 19h30 que les derniers invités quittèrent les lieux.





Les Aînés



# L'ÉCOLE MATERNELLE...

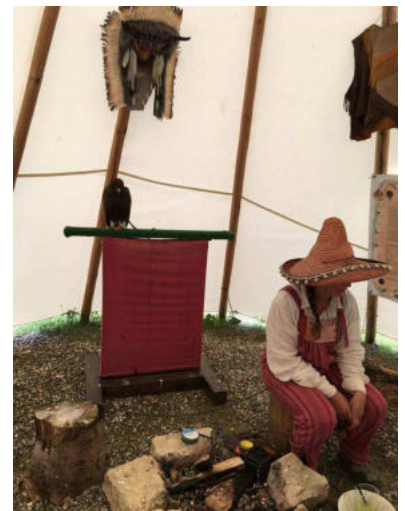
Les élèves ont fêté Mardi Gras.



Les classes ont regardé les décorations de Pâques chez les grands-parents d'Elyne Winkel. Ils ont vu des lapins, des œufs et des poules. Le goûter surprise du mercredi 4 avril était un lapin brioché.



Jeudi 7 juin, les élèves sont allés au parc nature de cheval à Altwiller. Durant la matinée, ils ont participé à trois ateliers : la visite de la ferme, le taureau mécanique et le tipi pédagogique. L'après-midi, ils ont assisté au spectacle équestre. C'était chouette !



Mercredi 13 juin, les 2 classes ont visité la ferme des grands parents d'Arthur Ogé à Mutzenhouse. Nous avons pris le goûter puis nous sommes allés voir les lapins, les poules, les poussins, les coqs, les chèvres et les boucs.



Les olympiades à Wingersheim du jeudi 21 juin sur le terrain de football entre les trois écoles maternelles de Wingersheim, Mittelhausen et Mutzenhouse.



Lors de la fête de l'école le 22 juin, toutes les classes du RPI ont chanté et participé à des ateliers sur le thème de l'environnement en famille dans la salle des fêtes de Schaffhouse





Vendredi 29 juin, les élèves sont allés à la caserne des pompiers de Hochfelden. Ils ont réalisé un parcours : enfoncé une porte avec un coup de pied, trainé un mannequin, utilisé la lance à eau et essayé les tenues des pompiers. Ils ont aussi visité la caserne et avons vu les véhicules des pompiers, l'ambulance, le 4x4, le camion...



Lundi 15 octobre 2018, les élèves de la moyenne section au CM2 avons tous participé à un tournoi multi-sports. Ils étaient répartis en 12 équipes.



### Les effectifs de la rentrée :

A la rentrée de cette nouvelle année, nous avons accueilli 48 élèves :  
25 chez maîtresse Corinne avec les Tout-petits, les petits et les grands,  
23 chez maîtresses Cathy et Julie avec les Tout-petits et les Moyens.

Les enfants ont récolté les légumes qui ont poussé dans notre petit jardin : les tomates, le potiron, le persil, la ciboulette, les pommes de terre, les carottes, le poireau. Ils ont lavé tous ces légumes et les maîtresses ont fait une soupe qu'ils ont pu manger dans la cour au soleil. Le tournesol a été coupé pour donner les graines aux oiseaux cet hiver. En dessert, ils ont bu un jus de pêche.



La préparation des pêches



La récolte



Les 2 classes ont participé à la semaine du goût.  
Les élèves de maîtresse Corinne ont fait des recettes autour de la pomme : de la pomme crue, râpée ou en lamelles, des beignets, des pommes au four, des roses aux pommes...







Les élèves de Cathy et de Julie ont travaillé sur le thème de « L'automne dans tous ses états » avec des



Depuis le mois d'octobre, nous avons des ateliers de jeux de société : des parents, des grands-parents et même des taties se font un plaisir de jouer avec les enfants.



Après les vacances de la Toussaint, la classe des Grands est allée durant une semaine à Strasbourg pour profiter d'une classe des arts du cirque à « Graine de Cirque » aux Jardins des deux Rives.



## Nettoyons la nature

Jeudi 28 septembre, l'après-midi, les 2 classes ont participé à l'opération « Nettoyons la nature ». Nous avons enfilé des chasubles et des gants avant de partir dans les rues du village. Nous avons trouvé :

Beaucoup de mégots !!!

Des papiers, du carton

1 cannette

Du verre, des emballages plastiques, du plastique

Des piles

De retour à l'école, nous avons trié avec l'aide des maîtresses dans 4 poubelles de tri.

Vendredi, le magasin Leclerc nous a remercié en nous offrant un bon goûter que nous avons pris au soleil.



La semaine suivante, c'est Saint-Nicolas qui est passé à l'école, ils ont passé devant toutes les fenêtres avec leur âne et nous ont apporté des Mannele pour la collation offerte par le Football club de Schaffhouse. Quel régal !





La commission intercommunale chargée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur notre territoire s'est réunie à de nombreuses reprises en 2018 pour poursuivre la mise en œuvre de ce document. Il s'agissait de définir notamment les futures zones urbaines nécessitant une consommation foncière, les futures zones à vocation économique, les sorties d'exploitations agricoles, les zones sensibles, les zones à protéger, etc... en quelque sorte, dessiner notre territoire de demain.

Parallèlement, cette commission a passé de nombreuses heures pour définir un règlement applicable en matière d'urbanisme dans nos Communes.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn n'a pas toute liberté en ce domaine. Elle doit respecter les contraintes supra-communales que sont le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), le SCOTERS (Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg), les règles environnementales et de cohérence écologique définies par les Ministères, etc...

C'est ainsi que la Commission a dû faire face à une réduction de la consommation foncière : 50 hectares d'urbanisation future pour de l'habitat, 20 hectares pour le développement économique et 10 hectares pour les équipements publics.

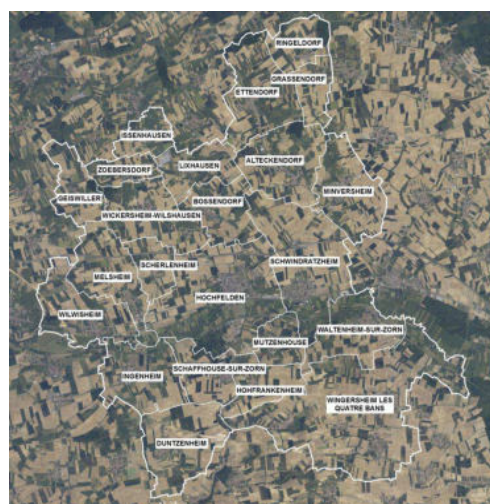
De plus, consciente de l'enjeu environnemental, de l'augmentation du prix de l'énergie, de la saturation routière, il est plus que recommandé de concentrer l'habitation autour des moyens de transport en commun (liaison ferrée, ligne de bus).

Cette élaboration de PLUi n'est pas le seul fruit de quelques Élus participants à la Commission, à plusieurs reprises il a été demandé aux représentants de partager l'ensemble des orientations avec les Conseillers Municipaux des Communes membres.

Enfin, une synthèse générale a été présentée aux Élus début décembre, suivie par une consultation des Services de l'État et Services Associés avant l'arrêt officiel du document, vraisemblablement, en janvier 2019 par le Conseil Communautaire. Dès cette formalité effectuée, tous les éléments seront mis à disposition du public par les moyens de communication actuels (site internet de la Communauté de Communes).

Le public pourra ainsi faire des observations par écrit au Maire ou à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et plus particulièrement lors de l'enquête publique qui se déroulera au courant de l'année 2019.

- **LE PROJET DE PLUI EST DISPONIBLE DANS CHAQUE MAIRIE ET AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**
- **DES REGISTRES DE CONCERTATION SONT OUVERTS DANS CHAQUE MAIRIE ET AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR RECUEILLIR LES DEMANDES ET REMARQUES**
- **POSSIBILITÉ D'ENVOYER UN MAIL À L'ADRESSE : [PLUI@PAYSZORN.COM](mailto:PLUI@PAYSZORN.COM)**
- **UN ACCUEIL DES HABITANTS EST PROPOSÉ À LA CCPZ**  
- 08, 10 et 15 janvier 2019 de 16h à 20 h



## Certificats qualité de l'air : Crit'Air

Le certificat qualité de l'air est un autocollant sécurisé, à coller sur le véhicule, qui indique sa classe environnementale en fonction de ses émissions de polluants atmosphériques.














Il existe 6 classes de certificats. Le certificat qualité de l'air permet de favoriser les véhicules les moins polluants :

- modalités de stationnement favorables ;
- conditions de circulation privilégiées ;
- possibilité de circuler dans les zones à circulation restreinte (ZCR) ou en cas de pic de pollution.

**Le certificat qualité de l'air est** obligatoire pour circuler dans les zones à circulation restreinte instaurées par certaines collectivités (Paris et Grenoble) ou pour circuler lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors de certains épisodes de pollution.


### Classement Certificat qualité de l'air Voitures particulières

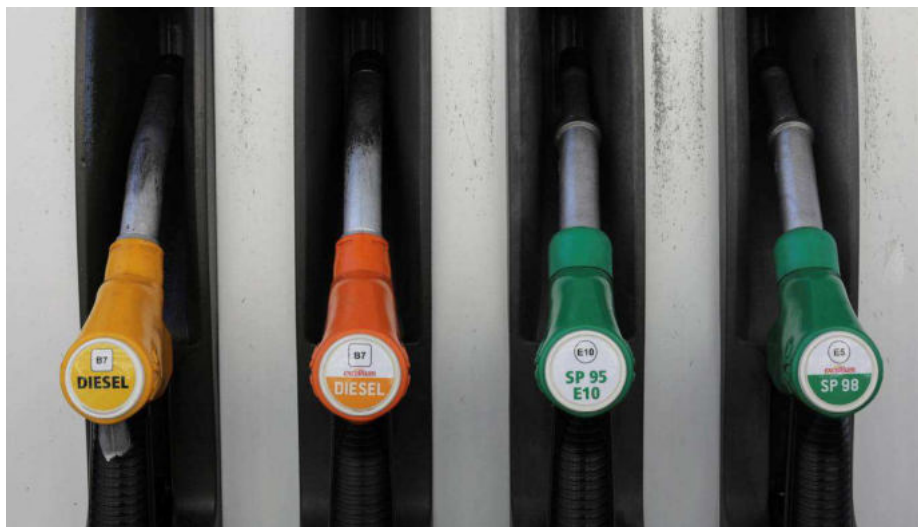
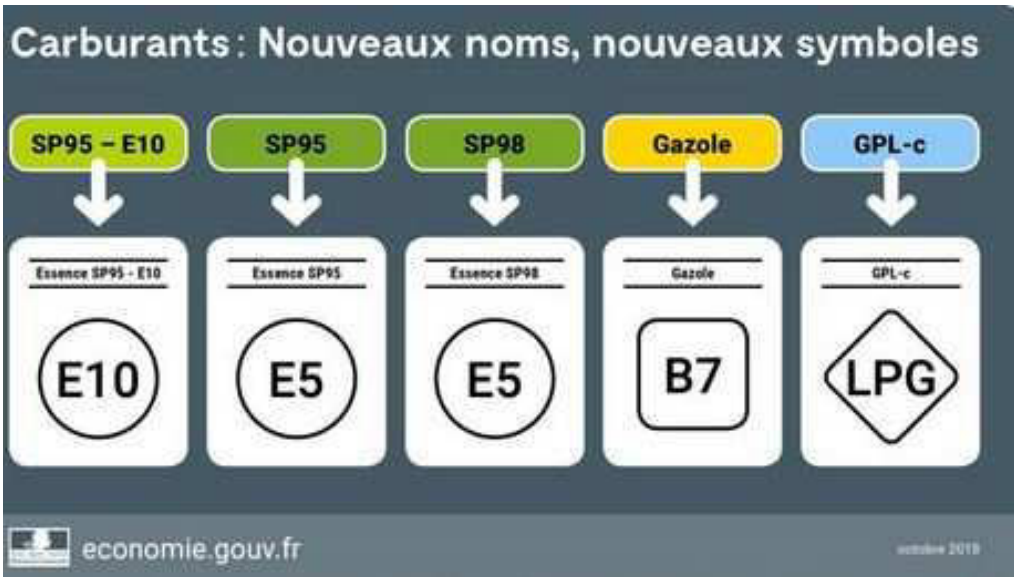
NORME EURO (inscrite sur la carte grise)  
ou, à défaut, date de 1<sup>re</sup> immatriculation

 Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes	
 Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables	
Essence et autres 	Diesel 
 Euro 5 et 6 À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	
 Euro 4 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	 Euro 5 et 6 À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011
 Euro 2 et 3 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	 Euro 4 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
 Euro 1 et avant	 Euro 3 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
	 Euro 2 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus
 Euro 1 et avant Jusqu'au 31 décembre 1996	

Pour obtenir son certificat qualité de l'air  
[www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)

Pour en savoir plus, consultez l'arrêté du 21/06/2017 établissant la nomenclature des véhicules :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032749723&categorieLien=id>





Depuis le 12 octobre, fini le "sans plomb 95", ou le "diesel". Les carburants changent de noms sur toutes les pompes de l'Union européenne, ainsi que sur celles de sept pays voisins (Islande, Liechtenstein, Norvège, Macédoine, Serbie, Suisse et Turquie), conformément à une directive européenne datant de 2014.

Chaque type de carburant sera désormais représenté par une figure géométrique, une lettre et un chiffre



C'EST GA!  
ALORS, VOUS ALLEZ  
POLLUER CELUI  
DE LA CAMPAGNE



KRRRAAAHHH!  
VIVEMENT  
UNE BONNE BOUFFÉE  
DE GASOIL!



## VOTRE CHORALE SAINTE CECILE



Avec votre soutien, nous avons à coeur de rehausser par nos chants toutes les célébrations : messes dominicales, de Noël, de Pâques, de Pentecôte, des Aînés, premières communions, mariages, messes d'Adieu, journées chantantes... Que serait un office sans chorale ?

Nous lançons un appel à tous les mélomanes. Si le coeur vous en dit, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

En cette fin d'année, nous avons eu le plaisir d'apprécier les interventions ponctuelles de Pauline à la flûte et Florence Kieffer, conjointement avec les choristes ou avec un chœur d'enfants pour notre Veillée de Noël.

L'incontournable rendez-vous pour nos Communautés de Paroisses est d'ores et déjà fixé au **Dimanche 24 novembre 2019**

Les différentes chorales du Doyenné se réuniront à l'Eglise de Hochfelden pour marquer la « *Journée chantante Laudate* ». Ce sera également l'occasion de fêter en commun « Sainte Cécile » la Patronne des Choristes.

Faisons abstraction pour un court instant, de toute actualité et penchons-nous un moment sur des choses plus philosophiques; le sens des mots.

Ces magnifiques mots que nous avons plaisir à chanter, forts en signification et issus de textes poétiques,

Ouvrir les mains cueillir la lumière, la donner plus belle à son voisin, ouvrir les mains, cueillir la lumière, qu'elle s'étende un peu plus loin.

L'étincelle ouvrira la cage à l'oiseau blanc qui sommeillait. L'amour pourra tourner la page et libérer la paix. »

*Hubert Bourel*

« La joie naît de ces petits gestes quotidiens qui sont à la portée de tous : Un sourire, une parole, une demande de pardon... »

« Une vie capable de preuves d'amour simples, concrètes, spontanées et sincères, sera une vie heureuse pour nous et pour les autres.. »

*Soeur Elvira Petrozzi*

« Je ne sais comme il se fait que, lorsqu'un membre souffre, sa douleur devient plus légère si les autres membres souffrent avec lui. Et l'allègement de la souffrance ne vient pas de la distribution commune des mêmes maux mais de la consolidation que nous procure la charité des autres.. »

*Saint Augustin (354-430)*

Que Noël soit l'annonce d'un bonheur grandissant dans la Joie et la Paix...  
Et 2019 une année pleine d'épanouissement au contact des autres.

La Présidente





## MOT DE L'ASCM



### Rétrospectives de fin d'année 2018

Par nos différentes manifestations, l' ASCM espère vous avoir apporté un peu de convivialité et de bonheur en cette année 2018.

- soirée tartes flambées
- vide grenier
- soirée gym ( mardi soir 20h )
- repas hareng ( qui a été une belle réussite )
- tournoi de pétanque et foot ont été annulés faute de concurrents.

A savoir : au printemps , dès les beaux jours , sera reconduit les mardis pétanques ( avis aux amateurs )

**L'ASCM , vous souhaitez de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2019.**



Manifestations 2019 : 20.01.2019  
02.03.2019  
12.05.2019  
29.09.2019  
10.11.2019

Assemblée générale  
Soirée tarte flambée  
Vide grenier  
Repas hareng  
Soirée tarte flambée

LE PRESIDENT :  
**Jost Bertrand**





**Vivre à Mutz**

2018 se termine !

L'association a (encore) tenu les choix effectués lors de son assemblée générale de novembre 2017.

La balade à thème et la soirée tartes flambées associée le 21 mai 2018 a profité d'une météo parfaite et a été à la hauteur de son habituelle réussite. Fin août l'association a organisée sa quatrième brocante semi nocturne, manifestation qui a s'est tenu cette année encore sous un ciel radieux. Le nombre d'exposants et de chineurs a encore augmenté. L'assemblée générale 2018 a clôturé l'année le 30 novembre.

En 2019, l'association organisera, après une année de pause, la foire aux livres LIVRAGOGO le 07 avril 2019. Le lundi de Pentecôte 10 juin, aura lieu une soirée tartes flambées ; et, le 24 août se tiendra la cinquième édition de la brocante semi nocturne. Aucune autre manifestation n'est prévue. L'assemblée générale se tiendra comme à l'accoutumée fin novembre 2019.

**Vous avez constaté que le nombre de manifestations diminuent, mais l'association continue de fonctionner bien que le nombre de membres actifs n'augmente pas !**

**Pour faire mieux et s'épanouir une association doit pouvoir disposer de moyens humains et matériels, faute de membre et donc de relève une association disparaît.**

**Une fois de plus, nous comptons sur la participation des nouveaux membres qui voudront bien rejoindre l'association.**

**VAM, vous souhaite de magnifiques fêtes de fin d'année et vous adresse ses vœux de bonne et heureuse année, santé,**

**Que cette nouvelle année soit belle et heureuse.**

**Qu'elle vous apporte des satisfactions profondes et la sérénité, des joies petites et grandes.**

**Qu'elle vous préserve des tourments et des difficultés de la vie.**

**Que chacun d'entre vous voit l'accomplissement de ses projets et de ses rêves.**



<http://ppatricklux.wix.com/vam270>

Contact : [vam@mutz.fr](mailto:vam@mutz.fr)

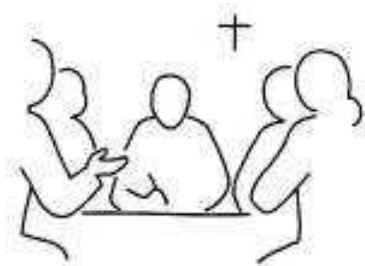
-M. Patrick Lux, 03.88.89.00.05 ou [ppatricklux@aol.com](mailto:ppatricklux@aol.com)

-M. Robert Gerber, 03.88.91.73.68 ou [gerber@mutz.fr](mailto:gerber@mutz.fr)





## LE CONSEIL DE FABRIQUE



### **A l'écoute de notre Paroisse**



C'est une année bien remplie qui arrive à son terme, une année pleine de rebondissements et de contradictions aussi.

Nous étions heureux, de partager avec vous la fête patronale Saint Blaise le 4 février qui est suivie de la vente aux enchères des offrandes, d'avoir reçu un accueil chaleureux lors de la "collecte pour le chauffage" courant novembre.

Un grand **Merci** à toutes les personnes qui offrent de leur temps pour le bon fonctionnement de la paroisse : les choristes, les servants d'autel, les lecteurs, celles qui installent et démontent la crèche de Noël, qui s'occupent des petits travaux d'entretien et de réparation, celle qui entretient le linge d'autel, qui fleurit l'église, au couple qui parcourt le village pour vous apporter chaque mois le bulletin avec la vie de la communauté et le calendrier des offices.

Les tâches multiples exécutées à travers les années se perpétuent et encore par des bénévoles, et cela n'a pas de prix. C'en fut ainsi lors de "la journée putz" le mercredi 10 octobre 2018 : gratitude et reconnaissance pour leurs précieux concours aux personnes présentes.

Que la lumière, la joie de Noël soient source d'espoir et que ces jours de fêtes soient pour vous et vos proches des moments de ressourcement physique, intellectuel et spirituel.

Le Conseil de Fabrique



## ENVIRONNEMENT – PAYS DE LA ZORN

### La décharge du Rohrbach de Hochfelden ACTUALITES ET INFORMATIONS



Même si l'exploitation du site d'enfouissement du Rohrbach s'est arrêtée le 31 décembre 2016, l'ancien exploitant, la société SUEZ Environnement, doit assurer un suivi de l'évolution de la décharge pendant 30 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2046 !

Ce suivi implique plusieurs choses :

La publication d'un rapport annuel d'activité à l'attention de la DREAL, du public et de la commission de suivi de site (CSS). Ce document concerne le contrôle de la qualité des eaux souterraines, la qualité et la quantité des rejets dans l'environnement des gaz et des eaux pluviales, l'entretien du site (fossé, couverture, clôtures, piézomètres), les observations géotechniques du site (surveillance du tassement des déchets, contrôle des repères topographiques). Cela permettra de veiller au bon fonctionnement des installations et de procéder à des analyses régulières pour vérifier l'absence d'impact sur l'environnement.

L'administration, en l'occurrence la sous-préfecture et la DREAL, est tenue d'organiser au moins une réunion de la CSS par an pour valider ce suivi.

Cela montre bien que la décharge représente un risque potentiel de pollution, d'autant plus que la présence de lindane en fait un site classé BASOL.

L'ASADR 67 continuera à assurer son rôle de sentinelle et de membre de la CSS pour faire respecter les obligations de l'exploitant, et elle restera en contact avec les pouvoirs publics.

L'ASADR 67 continue également à promouvoir et à encourager le tri des déchets. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine par les particuliers et les entreprises. Trop souvent également, des déchets de toute nature se retrouvent le long des routes ou dans les forêts.

**Stop aux incivilités !!!**



## ASADR 67

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ALSACE DECHETS ROHRBACH 67

[www.alsace-dechets.fr](http://www.alsace-dechets.fr) - [asadr67@asadr67.eu](mailto:asadr67@asadr67.eu)





# Don de sang, Téléthon, Forum, Sortie pédestre...



Remise de diplômes et médailles à l'AG 2018 en présence de Xavier Ulrich, maire de Schwindratzheim - Pascal Wicker, maire de Mutzenhouse - Christian Ost et Francis Kennel, respectivement président et vice-président de l'Union départementale pour le don de sang bénévole.

## Chiffres des 5 dernières collectes

Déc. 2017 : 53 dons (5 nouveaux donneurs) - Fév. 2018 : 59 dons (1 nouveau) - Mai 2018 : 66 dons (7 nouveaux) - Juil. 2018 : 64 dons (5 nouveaux) - Oct. 2018 : 70 dons (3 nouveaux) + 2 minibus pour le don de plasmaphérase

21 nouveaux donneurs, 10 donneurs de plus par rapport à la période précédente!

**UN GRAND MERCI A NOS FIDÈLES DONNEURS DE SANG, AUX NOUVEAUX DONNEURS ET BIENVENUE AUX DONNEURS QUI VONT REJOINDRE NOS RANGS EN 2019**



## FORUM DES ASSOCIATIONS 2018

Un rendez-vous annuel désormais. A la demande des associations présentes et vu le succès des années précédentes de cette manifestation portée par l'AIPZ, Association Intercommunale du Pays de la Zorn, le forum du mois de septembre 2018 était une fois de plus couronné de succès. Les associations pour le don de sang bénévole de Hochfelden, Minversheim et Schwindratzheim étaient bien sûr présentes pour faire la promotion du don de sang à Schwindratzheim, lieu du forum en septembre dernier...

## QUELQUES MEMBRES DU COMITÉ ET LEURS CONJOINTS A LA PRÉPARATION DES TARTES FLAMBÉES



## SORTIE PEDESTRE DU CÔTÉ DE WIMMENAU / ENGLISHBERG

C'est par une belle journée au mois de juillet que la petite troupe, sous l'impulsion de notre guide Raymond Mathis s'engagea dans la forêt à Wimmenau en direction du Englishberg en passant au moulin à huile, le Schustertal, le rocher de l'Ochsenstall, le petit Château du Melsenbach et le Rocher-Autel jusqu'à Sparsbach. Retour par le Jungholzberg et le Herrenfeld



## AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



L'Amicale pour le Don de Sang Bénévole a repris l'organisation du Téléthon 2017. Grâce à Michel Ludwig et à sa famille, l'organisation fut un réel succès. Les sponsors, Frédéric Gabel-Etter a confectionné des «Maennle» et Albert Velten ses fameux «Bredale» en cette période de l'aveut. Le comité de l'ADSB et Pascale Ludwig ont fourni cakes et autres gâteaux, eau, café, tisane... à la grande satisfaction des participants à ces parcours de 2 ou 5 km fléchés par Michel. Le beau temps n'était pas au rendez-vous, on a dû se rabattre dans la salle polyvalente, on a compté que la moitié de participants par rapport à l'année dernière mais quelques gros donateurs étaient présents. Un grand merci aux familles Dufils et Richert d'avoir fait un passage à notre stand du Téléthon 2018 en compagnie de Guillaume.



Nos amis pêcheurs étaient également au rendez-vous.



Notre ami Guillaume a voulu manifester sa participation en faisant quelques tours de piste dans la salle polyvalente.

**2 chiffres à retenir**  
**61** marcheurs et  
**1348,95 €** de DONS  
 reversés AU PROFIT DE  
 L'AFM TÉLÉTHON.



Notre trésorier Albert Dub a offert du jus d'orange chaud à deux fidèles et fervents joggeurs qui ont fait plusieurs tours de piste, malgré la pluie.



Frédéric, dit Fritz, confectonneur des Maennle était présent avec sa famille.



## Association des parents d'élèves

### LES CIGOGNES DE LA ZORN



En 2018, les jeunes et dynamiques mamans de l'APE ont, à nouveau, multiplié les projets. Grâce aux participations nombreuses et enthousiastes de la part des familles, l'APE a récolté un beau bénéfice, permettant ainsi de faire un don de 2000€ aux enseignantes du RPI. Un « coup de pouce » non négligeables pour les projets des enseignantes.



## DEJECTIONS CANINES

Les plaintes concernant les déjections canines sont en constante augmentation et les endroits épargnés sont rares, mêmes les abords de l'école sont pollués.

J'ai à plusieurs reprises attiré l'attention des propriétaires de chiens sur leur responsabilité, certains en tiennent compte d'autres non.

Même dans un petit village rural, l'espace public doit être préservé, les crottes doivent être ramassées !!!.

S'il n'est pas possible aux propriétaires de chiens concernés d'assumer leur responsabilité j'engagerai les mesures prévues par les textes règlementaires.

Le Maire .

### Si votre chien n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul...



**C' est à vous  
de le faire pour lui  
et par civisme envers  
nous tous**



“ Si vous ne connaissez pas les bonnes manières, ayez au moins les bons reflexes ! ”

Merci !



“ Chez moi il ramasse. Mais ça... c'est chez moi ! ”

**INFRACTIONS :  
CE QUE VOUS RISQUEZ**

- NUISANCES SONORES
- DÉJECTIONS CANINES
- MÉGOTS DE CIGARETTES
- CHEWING-GUMS
- ALIMENTATION DES PIGEONS

**68 euros**  
(Art R.632-1 du code pénal)



## Communication OM 2018

### Augmenter le recyclage des emballages en verre : quel bénéfice ?

En 2018, nous avons constaté une recrudescence d'emballages en verre dans les poubelles ordures ménagères ainsi que dans les poubelles de tri.

**Vos bouteilles, pots et bocaux en verre triés redeviennent, grâce au recyclage, un emballage en verre.**

**100% du verre se recycle**

Le tri et le recyclage des emballages en verre permettent :

De préserver les ressources minérales naturelles non renouvelables

Eviter l'incinération ou la mise en décharge

Réduire notre coût de collecte et de traitement des déchets.

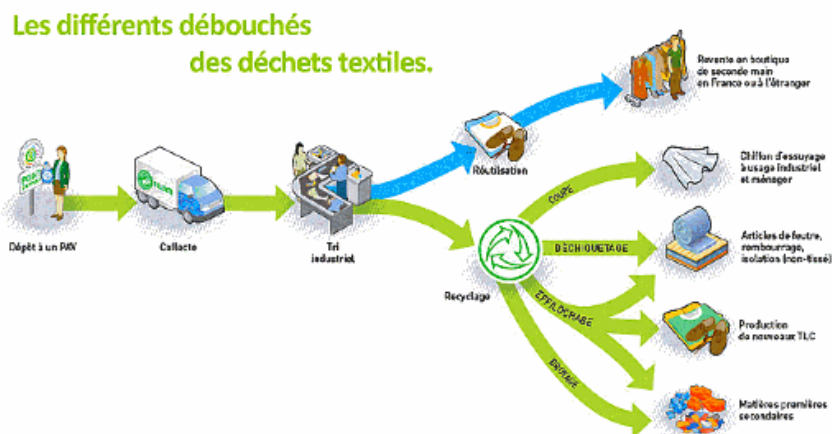
**Chaque commune est dotée d'au moins un Point d'apport Volontaire, alors pensons y !**



### Augmenter le recyclage du textile :

Nous avons également constaté une augmentation de la présence de vêtements et de chaussures et autres textiles dans les poubelles de tri.

**Tous les textiles, linges de maison et chaussures se recyclent dans les points d'apports volontaires, mais PAS dans le bac de tri.**



es bennes de collecte de textiles sont à la disposition des habitants sur notre territoire.

Vous pouvez retrouver leurs emplacements sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ([www.payszorn.com](http://www.payszorn.com))



# CALENDRIER DE COLLECTE 2019

Déchets ménagers résiduels :

**MARDI** /

Collecte sélective : **JEUDI semaines paires**

**Attention** pas de collecte les **jours fériés**. Les jours de collectes sont susceptibles de varier pendant les semaines de jours fériés.

**Janvier**

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**Février**

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3				
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

**Mars**

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3				
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

**Avril**

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

**Mai**

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5		
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

**Juin**

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2					
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

**Juillet**

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**Août**

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4			
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

**Septembre**

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**Octobre**

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**Novembre**

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3				
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

**Décembre**

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Communauté de Communes du Pays de la Zorn - 43 route de Strasbourg - 67270 HOCHFELDEN - TEL : 03.88.91.96.58 - Mél : secretariat.general@payszorn.com  
 Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

## Mutzenhouse

Emballages en carton  
 Journaux, revues et prospectus  
 Boîtes en métal, aérosol, canettes  
 Bouteilles et flacons en plastique  
 Briques alimentaires

Carbone

Azote  
 Fragmenter, aérer et mélanges  
 sont les clefs du succès !



# CALENDRIER DE COLLECTE 2019

Mutzenhouse

## Les déchets acceptés en déchèterie

 MOBILIER	 MÉTALUX	 CARTONS	 DÉCHETS VERTS	 DEEE	 REFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS	 BATTERIES	 GROS ÉLECTROMÉNAGER	 AMOVITE / CURIENT Mutzenhouse
 BOIS	 RADIOGRAPHIQUES	 TEXTILES CHAUSSURES	 DÉBRIS / GRANATS	 PETITS APPARELS MÉNAGERS	 PILES ET ACCUMULATEURS	 LAMPES	 ÉCRANS	 TOUX-PÉRIENT INDIVISIBLE
								 TOUX-PÉRIENT NON-ACHÈTÉ
								 DÉCHETS D'OPUS SPÉCIAUX (DO3)
								 ROULES DE VIDANGE
								 ROULES DE FURTURES

**Horaires d'ouverture :**  
Bossendorf

- Mardi et jeudi : de 15h à 18h45
- Samedi : de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

Mutzenhouse

- Lundi et mercredi : de 15h à 18h45
- Samedi : de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

## Les règles en déchèterie :

- Étape 1 – Avant de jeter :**
- J'augmente la durée de vie de mes appareils en les réparant ou en les faisant réparer
  - Je donne les objets encore en bon état à des associations ou à d'autres personnes (livres, vêtements, vélos, meubles...)
  - Je fais du paillage et du compostage avec mes déchets verts
- Étape 2 – Je prépare mon départ :**
- Je pense à mon badge d'accès et j'anticipe les horaires de fermeture
  - Je prévois de quoi décharger en sécurité (gants...)
  - Je pile mes cartons en avance et j'organise mon véhicule par familles de déchets
- Étape 3 – A la déchèterie :**
- Je respecte les consignes des agents

16 passages compris dans la RI	5€ le passage supplémentaire	Apport limité à 2m <sup>3</sup> par passage
--------------------------------	------------------------------	---

## Quelques chiffres

En 2017, **5859 tonnes** de déchets ont été produits sur notre territoire.

- 1971 tonnes** d'ordures ménagères
- 1755 tonnes** de collecte sélective et de verre
- 2113 tonnes** en déchèterie

Soit une moyenne de :

**364 kg/an/habitant**

**Durée de vie des déchets dans la nature**













Chaque année, **9 millions de tonnes de plastique** finissent dans les océans. Soit l'équivalent d'un camion poubelle par minute.

**1 bac qui déborde = 1 bac non conforme**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les bacs qui débordent ne seront plus collectés. Le débordement des bacs compromet la sécurité des agents chargés de la collecte et porte atteinte à l'hygiène et à la salubrité publiques.



## LE CALENDRIER DES FETES 2019

<p><b>JANVIER</b></p>  <p>11/01 Cérémonie des voeux 20/01 Assemblée générale (ASCM)</p>	<p><b>FEVRIER</b></p> <p>03/02 St Blaise</p> 	<p><b>MARS</b></p> <p>02/03 Tartes flambées (ASCM) 30/03 Nettoyage de printemps</p> 	<p><b>AVRIL</b></p>  <p>07/04 Livragogo (VAM)</p>
<p><b>MAI</b></p> <p>12/05 Vide Grenier (ASCM)</p> 	<p><b>JUIN</b></p>  <p>10/06 Tartes flambées (VAM)</p>	<p><b>JUILLET</b></p> 	<p><b>AOÛT</b></p>  <p>24/08 Brocante semi-nocturne (VAM)</p>
<p><b>SEPTEMBRE</b></p> <p>29/09 Soirée hareng (ASCM)</p> 	<p><b>OCTOBRE</b></p> 	<p><b>NOVEMBRE</b></p> <p>10/11 Soirée tartes flambées (ASCM) 29/11 Assemblée Générale (VAM)</p> 	<p><b>DECEMBRE</b></p> <p>07/12 Fête des aînés</p> 

		<i>Résidant commune</i>	<i>Extérieur</i>
<b>Club -house</b>	<b><i>Aperitif</i></b>	<b>100 €</b>	<b>150 €</b>
	<b><i>Week-end</i></b>	<b>250 €</b>	<b>300 €</b>
<b>Salle polyvalente</b>	<b><i>Apéritif</i></b>	<b>125 €</b>	<b>220 €</b>
	<b><i>Week-end</i></b>	<b>300 €</b>	<b>450 €</b>
	<b><i>Enterrement</i></b>	<b>80 €</b>	<b>100 €</b>
<b>Petite salle de réunion sous-sol (sans cuisine) (avec cuisine)</b>	<b><i>Réunion</i></b>	<b>50 €</b>	<b>100 €</b>
		<b>85 €</b>	<b>135 €</b>
	<b><i>Caution location salles</i></b>	<b>200 €</b>	<b>600 €</b>
<b>ASSOCIATIONS MUTZENHOUSE</b>	<b><i>Réunions</i></b>	<b><i>gratuit</i></b>	
<b>ASSOCIATIONS MUTZENHOUSE</b>	<b><i>Manifestations à but lucratif</i></b>	<b>100 € (frais de fonctionnement)</b>	

**Frais redevance poubelle en sus (15 €)**



